



Erreur sur Variable

Par Oz_Romain

Bonjour,

Cadre dans une PME, j'ai signé mon CDI en Mai 2022 avec comme rémunération, une part fixe + 1 part variable égale à 0.05% du CA.

En Mars 2023, suite à une promotion la part variable a été augmentée à 0.1% sauf que sur l'avenant de contrat il y a une erreur? A la place de 0.1% il est écrit 01.% (virgule décalée).

La nouvelle direction souhaite changer le système de rémunération et ne plus payer les salariés par un % du CA mais sur la rentabilité de la société. De ce fait un nouvel avenant va m'être proposé que j'envisage de signer en fonction des modifications apportées.

Mes questions sont les suivantes:

- Pensez vous que cette erreur de saisie puisse me permettre de réclamer la différence concernant la rémunération variable? Même en cas de prud'hommes?

- Si oui est ce que le fait de signer un nouvel avenant rendrait caduc cette erreur et que je ne pourrais plus réclamer la différence de rémunération sur les mois écoulés concernés par cette erreur?

Mon but n'est pas de réclamer immédiatement la différence mais plutôt en cas de litige ou de départ.

Dans l'attente de vos expertises et conseils

Cordialement